

III. SECTION INDEMNITES

A. REGIME GENERAL

1. Régime général - Incapacité primaire

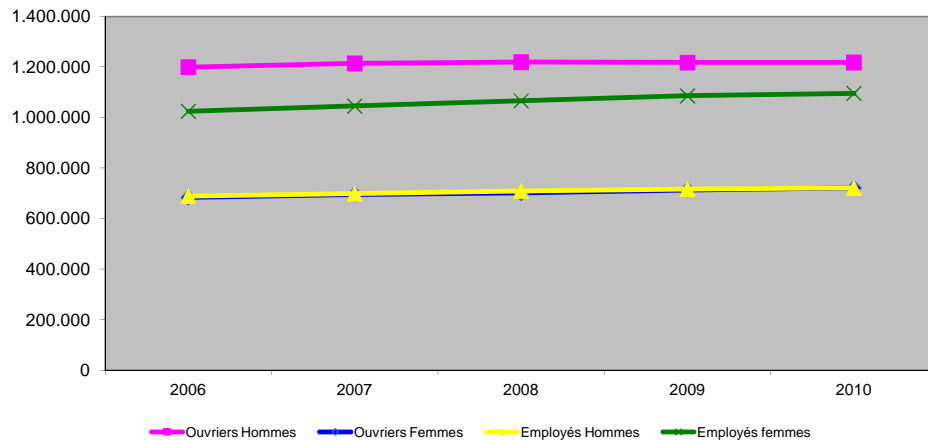
a. Population assurée

Tableau 1 - Effectif des titulaires primaires - Situation au 31 décembre - Evolution 2006 - 2010

		2006	2007	2008	2009	2010
Ouvriers	Hommes	1.199.641	1.214.210	1.219.555	1.217.704	1.218.202
	Femmes	683.827	695.820	701.207	713.419	721.811
	Total	1.883.468	1.910.030	1.920.762	1.931.123	1.940.013
Employés	Hommes	689.493	698.492	709.852	716.520	721.807
	Femmes	1.025.020	1.045.631	1.066.647	1.086.028	1.096.068
	Total	1.714.513	1.744.123	1.776.499	1.802.548	1.817.875
Total	Hommes	1.889.134	1.912.702	1.929.407	1.934.224	1.940.009
	Femmes	1.708.847	1.741.451	1.767.854	1.799.447	1.817.879
	Total	3.597.981	3.654.153	3.697.261	3.733.671	3.757.888
Evolution par rapport à l'année précédente		0,68%	1,56%	1,18%	0,98%	0,65%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 1 - Effectif des titulaires primaires - Situation au 31 décembre - Evolution 2006 - 2010



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des titulaires indemnissables primaires se compose de la population des titulaires assurés en cas d'incapacité de travail. Les titulaires assurés sont les travailleurs salariés du secteur privé et les chômeurs. Les titulaires déjà reconnus en invalidité ne sont plus repris dans cet effectif.

Le tableau 1 et le graphique 1 montrent l'évolution de l'effectif des titulaires indemnissables primaires par état social et sexe. Entre 2006 et 2010, la population assurée augmente de 4,44%. Examinée par sexe, l'augmentation est de 6,38% chez les femmes et de 2,69% chez les hommes. Le taux de croissance est approximativement deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cette tendance peut notamment s'expliquer par divers facteurs tels que

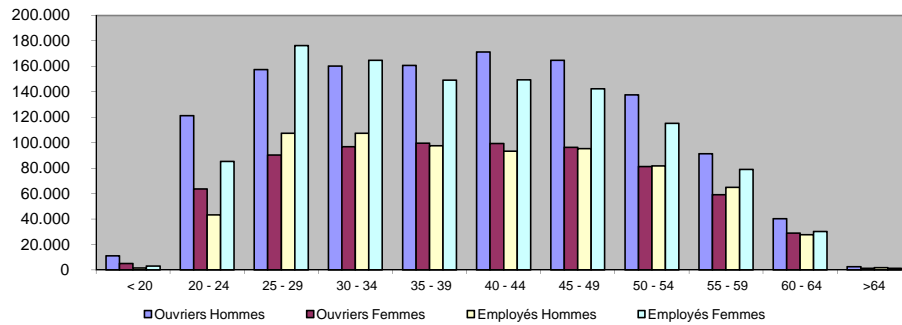
- le taux croissant de participation des femmes sur le marché du travail.
- le relèvement de l'âge de la pension des femmes. Au plus un titulaire indemnissable est âgé, au plus il a de chance d'entrer en incapacité de travail.
- le vieillissement de la population.

Tableau 2 - Effectif des titulaires indemnissables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 31 décembre 2010

Groupe d'âge	Ouvriers	Ouvriers	Employés	Employés	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
< 20	11.173	5.165	1.537	3.138	21.013
20 - 24	121.185	63.566	43.282	85.345	313.378
25 - 29	157.472	90.211	107.266	176.165	531.114
30 - 34	160.234	96.874	107.351	164.694	529.153
35 - 39	160.620	99.661	97.506	149.185	506.972
40 - 44	171.172	99.461	93.293	149.368	513.294
45 - 49	164.720	96.237	95.448	142.335	498.740
50 - 54	137.628	81.192	81.663	115.119	415.602
55 - 59	91.297	59.128	64.932	79.082	294.439
60 - 64	40.170	29.005	27.628	30.225	127.028
>64	2.531	1.311	1.901	1.412	7.155
Total	1.218.202	721.811	721.807	1.096.068	3.757.888

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 2 - Effectif des titulaires indemnissables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 31 décembre 2010



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 2 et le graphique 2 représentent les titulaires indemnissables primaires selon le groupe quinquennal d'âge auquel ils appartiennent. Les chiffres sont donnés selon l'état social (ouvriers ou employés) ainsi que selon le sexe.

b. Jours indemnifiés et dépenses

Tableau 3 - Nombre de jours indemnifiés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2006 - 2010

		2006	2007	2008	2009	2010
		Jours indemnifiés				
Ouvriers	Hommes	9.426.497	10.160.383	10.730.133	10.821.165	11.197.170
	Femmes	7.648.747	8.702.247	9.323.483	9.641.388	10.187.298
	Régl.	0	0	0	0	0
	Total	17.075.244	18.862.630	20.053.616	20.462.553	21.384.468
Employés	Hommes	2.030.465	2.152.072	2.253.520	2.388.073	2.497.433
	Femmes	5.220.048	5.860.390	6.272.965	6.582.670	7.022.494
	Régl.	0	0	0	0	0
	Total	7.250.513	8.012.462	8.526.485	8.970.743	9.519.927
Total général		24.325.757	26.875.092	28.580.101	29.433.296	30.904.395
Evolution par rapport à l'année précédente		2,11%	10,48%	6,34%	2,99%	5,00%
		Dépenses				
Ouvriers	Hommes	399.077.464	435.698.013	478.217.526	507.365.135	529.433.318
	Femmes	230.922.373	267.731.399	299.981.616	328.812.589	351.830.136
	Régl.	-15.263.621	-15.691.747	-16.763.921	-19.296.810	-8.261.181
	Total	614.736.217	687.737.665	761.435.221	816.880.914	873.002.273
Employés	Hommes	93.036.509	99.608.672	108.795.931	124.299.582	130.827.684
	Femmes	191.407.296	217.663.125	243.631.988	276.830.976	300.071.810
	Régl.	-6.185.950	-6.225.918	-6.206.696	-7.789.262	-18.518.892
	Total	278.257.855	311.045.879	346.221.223	393.341.296	412.380.602
Rectifications relatives à des exercices antérieurs		786	-108.488	-6.248	1.158	-1.796
Total général		892.994.858	998.675.055	1.107.650.196	1.210.223.367	1.285.381.079
Evolution par rapport à l'année précédente		4,73%	11,83%	10,91%	9,26%	6,21%
		Indemnité moyenne (sans régularisations)				
Ouvriers	Hommes	42,34	42,88	44,57	46,89	47,28
	Femmes	30,19	30,77	32,17	34,10	34,54
	Total	36,90	37,29	38,81	40,86	41,21
Employés	Hommes	45,82	46,29	48,28	52,05	52,38
	Femmes	36,67	37,14	38,84	42,05	42,73
	Total	39,23	39,60	41,33	44,72	45,26
Total général		37,59	37,98	39,56	42,04	42,46
Evolution par rapport à l'année précédente		2,25%	1,03%	4,16%	6,26%	1,00%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

La première année d'incapacité de travail est appelée "période d'incapacité primaire". Lorsque la maladie atteint une année, le titulaire toujours reconnu en incapacité de travail entre dans une période d'invalidité (voir chiffres partie 3).

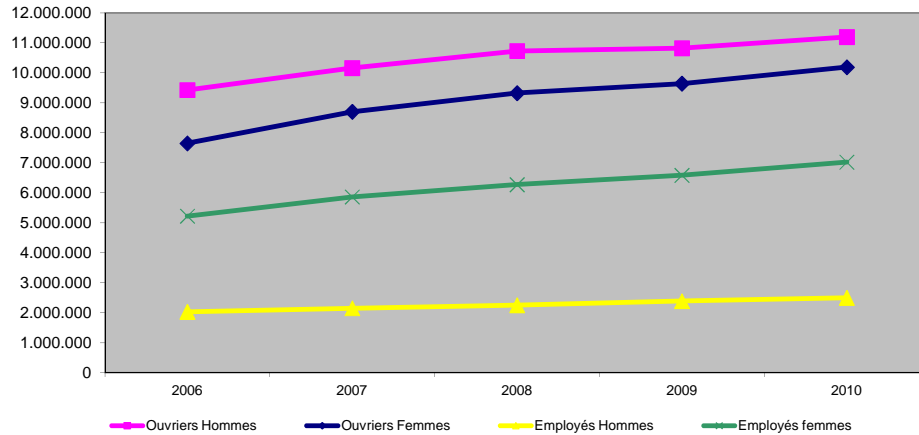
Le *Tableau 3* donne, pour des périodes d'incapacité primaire, les jours et les montants indemnisés entre 2006 et 2010, par état social et sexe. Sur base de ces chiffres, l'indemnité moyenne par état social et sexe a été calculée. Chaque tableau donne également l'évolution exprimée en pourcentage par rapport à l'année précédente. L'augmentation de 1,00% de l'indemnité moyenne entre 2009 et 2010 peut notamment s'expliquer par les différentes mesures entrées en vigueur au cours de l'exercice 2010:

- 1er janvier 2010:

* Revalorisation de 2% du montant "minimum travailleur régulier" cohabitant

* Adaptation de la définition de la charge de famille pour les partenaires avec un revenu de remplacement (plafond de revenu de 930 EUR au coefficient d'augmentation 1,2190 qui permet à un cohabitant de percevoir une indemnité d'isolé)

Graphique 3 - Nombre de jours indemnisés aux titulaires indemnisables primaires - Evolution 2006 - 2010



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

En 2010, 36,23% du total des jours sont indemnisés à des ouvriers hommes et 32,96% à des ouvrières. Pour les employés les pourcentages sont respectivement de 8,08% pour les hommes et 22,72% pour les femmes. Sur cette période de 5 ans, la croissance la plus importante est constatée chez les ouvrières avec un taux moyen annuel de 6,20%.

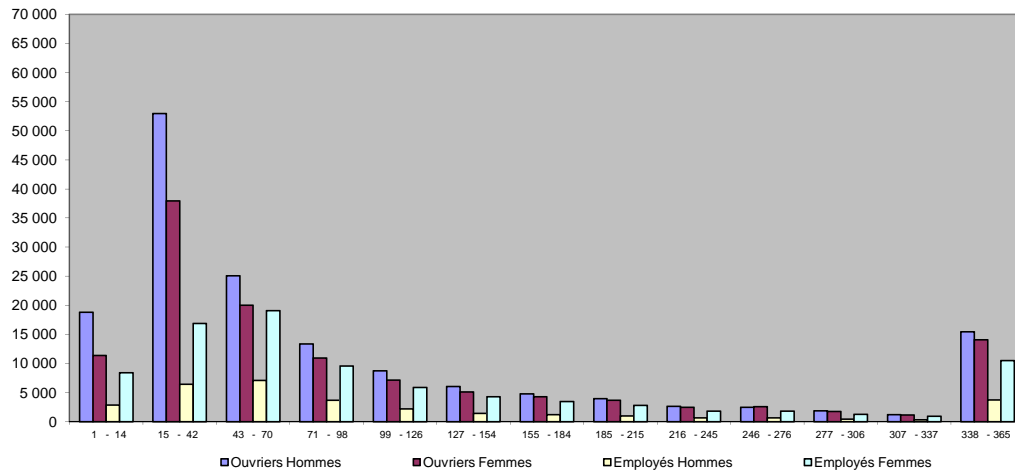
c. Cas de maladie

Tableau 4 - Nombre de cas de maladie terminés répartis selon la durée de l'incapacité de travail Evolution 2006 - 2010

Durée en jours	2006	2007	2008	2009	2010
1 - 14 jours	40.384	44.037	43.340	45.165	41.534
15 - 42 jours	116.213	118.968	120.657	112.032	114.274
43 - 70 jours	67.219	69.932	72.042	69.582	71.287
71 - 98 jours	34.353	36.095	36.889	36.214	37.620
99 - 126 jours	21.551	22.957	23.356	22.910	23.993
127 - 154 jours	14.447	15.624	15.962	15.946	16.950
155 - 184 jours	11.420	12.385	12.894	13.317	13.798
185 - 215 jours	9.339	10.513	10.745	11.322	11.459
216 - 245 jours	6.189	6.845	7.277	7.593	7.690
246 - 276 jours	5.796	6.284	6.736	6.845	7.520
277 - 306 jours	3.856	4.365	4.964	5.580	5.429
307 - 337 jours	2.596	2.837	3.080	3.595	3.697
338 - 365 jours	30.475	34.072	38.266	41.547	43.824
Total	363.838	384.914	396.208	391.648	399.075

Source : INAMI - Service indemnités - Direction finances et statistiques

Le *Tableau 4*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas indemnisés en incapacité primaire selon la durée totale de l'incapacité de travail reconnue exprimée en jours. Seuls les cas dont l'incapacité de travail s'est terminée au cours de chacune des années examinées (2006 à 2010) peuvent être répertoriés dans une catégorie de durée déterminée. Les cas d'incapacité de travail dont la durée d'incapacité n'est pas supérieure à la période de salaire garanti (quatorze jours pour les ouvriers et trente jours pour les employés) et qui ne sont donc pas indemnisés par l'assurance maladie ne sont pas repris dans ces chiffres. Si l'incapacité se prolonge au delà de la période de salaire garanti, le cas est codifié pour la durée totale de l'incapacité. Les cas dont la durée est inférieure à quinze jours concernent majoritairement des travailleurs en chômage qui tombent directement à charge de l'assurance. La période de 338 à 365 jours contient notamment les cas de maladie qui atteignent un an d'incapacité et qui entreront probablement en invalidité.

Graphique 4 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2010) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

N.B. La première période ne compte que quatorze jours alors que les autres périodes comptent à peu près 28 jours. On constate que 28,63% ont une durée d'incapacité comprise entre 15 et 42 jours et 17,86% une durée comprise entre 43 et 70 jours. Ensuite, le nombre de cas décroît ensuite progressivement jusqu'à la dernière durée d'incapacité qui regroupe en fait les titulaires dont la durée atteint un an (10,98% soit le 3ème groupe le plus important). Ces titulaires entreront donc probablement dans leur seconde année d'incapacité c'est-à-dire en invalidité.

Tableau 5 - Nombre de cas de maladie terminés répartis par groupe d'âge - Evolution 2006 - 2010

Groupe d'âge	2006	2007	2008	2009	2010
< 20	2.615	2.806	2.835	2.420	2.107
20 - 24	31.916	32.879	33.434	32.100	31.768
25 - 29	46.329	47.884	48.292	47.398	47.760
30 - 34	49.113	49.071	49.856	48.964	50.561
35 - 39	53.330	57.049	56.277	54.323	54.263
40 - 44	56.851	61.570	62.155	59.567	59.775
45 - 49	53.024	57.289	61.427	60.908	62.336
50 - 54	42.284	44.700	48.269	50.050	51.652
55 - 59	23.358	25.787	27.422	29.097	30.911
60 - 64	4.867	5.693	6.053	6.627	7.613
>64	151	186	188	194	329
Total	363.838	384.914	396.208	391.648	399.075

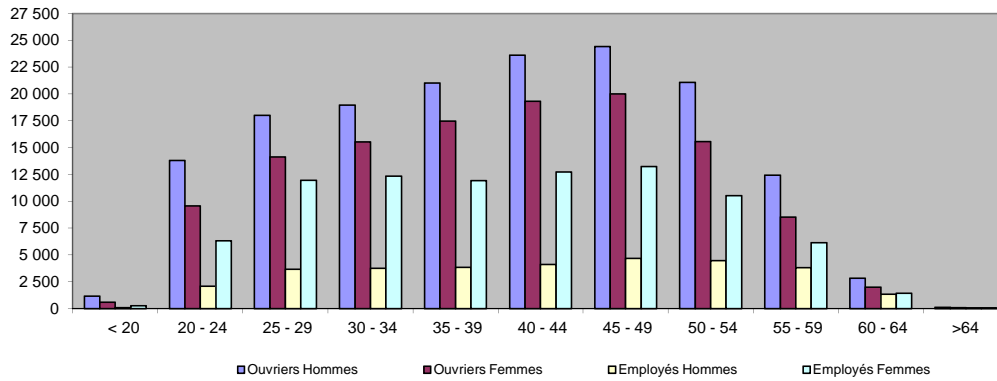
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 6 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2010) répartis par groupe d'âge, état social et sexe

Groupe d'âge	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
< 20	1.161	595	97	254	2.107
20 - 24	13.816	9.556	2.090	6.306	31.768
25 - 29	18.002	14.139	3.663	11.956	47.760
30 - 34	18.951	15.532	3.742	12.336	50.561
35 - 39	21.026	17.461	3.843	11.933	54.263
40 - 44	23.626	19.317	4.095	12.737	59.775
45 - 49	24.423	20.003	4.680	13.230	62.336
50 - 54	21.081	15.561	4.478	10.532	51.652
55 - 59	12.444	8.516	3.807	6.144	30.911
60 - 64	2.836	1.999	1.338	1.440	7.613
>64	124	79	63	63	329
Total	157.490	122.758	31.896	86.931	399.075

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 5 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2010) répartis par groupe d'âge



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les Tableaux 5 et 6 ainsi que le graphique 5 donnent le nombre de cas indemnités répartis selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent.

Tableau 7 - Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladies par 1000 titulaires Evolution 2006 - 2010

		2006	2007	2008	2009	2010
		Durée d'indemnisation moyenne par cas				
Ouvriers	Hommes	60,04	60,89	63,05	68,08	68,31
	Femmes	65,16	68,31	71,34	75,20	77,06
Employés	Hommes	69,25	71,18	71,44	73,66	75,41
	Femmes	68,48	70,24	72,34	73,92	76,37
Total	Hommes	61,47	62,49	64,35	69,01	69,51
	Femmes	66,48	69,08	71,74	74,68	76,77
		Nombre moyen de cas de maladies par 1000 titulaires				
Ouvriers	Hommes	128,55	126,29	131,09	133,43	129,28
	Femmes	153,79	158,04	168,12	171,45	170,07
Employés	Hommes	40,46	40,14	41,42	41,71	44,19
	Femmes	67,84	69,33	72,90	75,07	79,31
Total	Hommes	96,40	94,83	98,10	99,45	97,62
	Femmes	102,24	104,78	110,67	113,28	115,35

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le Tableau 7 donne d'une part, la durée moyenne d'indemnisation par cas de maladie en période d'incapacité primaire et d'autre part le nombre moyen de cas de maladie pour 1000 titulaires. Seuls les jours indemnités en dehors de la période de salaire garanti (14 jours pour les ouvriers et 1 mois pour les employés) sont pris en compte.

2. Régime général - Maternité

a. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 8 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2006 - 2010

	2006	Jours indemnisés			
		2007	2008	2009	2010
Période de repos de maternité					
Ouvrières	2.582.286	2.599.608	2.670.647	2.653.312	2.616.754
Employées	4.270.366	4.353.750	4.512.036	4.533.616	4.633.219
Total	6.852.652	6.953.358	7.182.683	7.186.928	7.249.973
Période d'écartement du travail					
Ouvrières	577.270	548.251	542.159	534.097	618.112
Employées	1.288.481	1.371.627	1.403.942	1.408.552	1.717.433
Total	1.865.751	1.919.878	1.946.101	1.942.649	2.335.545
Total à charge de l'AMI (1)(2)	1.371.804	1.411.320	1.462.487	1.466.591	2.335.545
Congé de paternité	373.764	386.759	413.069	392.314	402.648
Congé d'adoption	8.905	8.663	8.342	11.676	12.281
Total général	9.101.072	9.268.658	9.550.195	9.533.567	10.000.447
Evolution par rapport à l'année précédente	2,21%	1,84%	3,04%	-0,17%	4,90%
Invalidité	72.432	78.073	82.960	92.782	104.821

(1) Nombre de jours indemnisés par l'AMI après déduction des jours qui ont finalement été pris en charge par le Fond des Maladies Professionnelles.

(2) A partir du 1^{er} janvier 2010, les cas d'écartements du travail pour cause de grossesse qui relevaient jusqu'alors de la compétence du Fonds des maladies professionnelles (FMP) seront pris en charge par l'INAMI. D'une manière générale, les travailleuses enceintes écartées du travail à partir de cette date percevront une indemnité journalière égale à 78,237% de la rémunération perdue (limitée au plafond AMI). Il est à noter que cette mesure concerne uniquement les écartements du travail pour cause de grossesse et que les titulaires écartées du travail pour cause d'allaitement sont toujours indemnisées à 60% du salaire perdu (limitée au plafond AMI).

	2006	2007	Dépenses		
			2008	2009	2010
Période de repos de maternité					
Ouvrières	106.849.238	109.757.230	117.517.986	120.982.203	119.121.817
Employées	240.864.317	250.706.392	271.808.241	282.957.704	292.180.756
Régularisations	1.283.093	1.412.689	1.542.900	1.872.978	2.083.217
Total	348.996.649	361.876.311	390.869.127	405.812.885	413.385.789
Période d'écartement du travail					
Ouvrières	21.362.739	20.501.197	20.978.463	20.901.739	28.499.758
Employées	58.546.126	63.412.833	67.691.649	69.098.046	98.330.792
Régularisations	-22.982.302	-24.153.724	-24.337.767	-24.399.492	-23.973.177
Total	56.926.564	59.760.306	64.332.345	65.600.293	102.857.374
Congé de paternité	31.115.154	32.934.836	36.319.896	35.550.511	36.711.043
Congé d'adoption	630.344	650.251	641.977	931.692	1.001.957
Rectifications relatives à des exercices antérieurs	-105	30	1.695	114	1.104
Total général	437.668.605	455.221.733	492.165.040	507.895.494	553.957.267
Evolution par rapport à l'année précédente	7,55%	4,01%	8,12%	3,20%	9,07%
Invalidité	3.088.540	3.398.135	3.748.476	4.354.970	5.071.995
		Indemnité moyenne (sans régularisations)			
	2006	2007	2008	2009	2010
Période de repos de maternité					
Ouvrières	41,38	42,22	44,00	45,60	45,52
Employées	56,40	57,58	60,24	62,41	63,06
Total	50,74	51,84	54,20	56,20	56,73
Période d'écartement du travail					
Ouvrières	37,01	37,39	38,69	39,13	46,11
Employées	45,44	46,23	48,22	49,06	57,25
Total	42,83	43,71	45,56	46,33	54,30
Congé de paternité	83,25	85,16	87,93	90,62	91,17
Congé d'adoption	70,79	75,06	76,96	79,80	81,59
Total général	50,47	51,57	53,92	55,64	57,58
Evolution par rapport à l'année précédente	3,34%	2,17%	4,56%	3,18%	3,50%
Invalidité	42,64	43,53	45,18	46,94	48,39

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 8 donne les dépenses relatives à la maternité. Ces dépenses peuvent concerner des titulaires reconnues invalide en repos de maternité ou d'autres titulaires en repos de maternité, catégorie où l'on enregistre la plupart des dépenses. Deux types de dépenses sont comprises dans cette dernière rubrique : d'une part l'indemnisation des quinze semaines de repos de maternité et d'autre part l'indemnisation des périodes pendant lesquelles la titulaire enceinte est écartée de son milieu de travail en raison d'une grossesse ou d'un allaitement. Le tableau donne également le nombre de jours et les montants indemnisés dans le cadre du congé de paternité et du congé d'adoption en vigueur depuis le 01/07/2002.

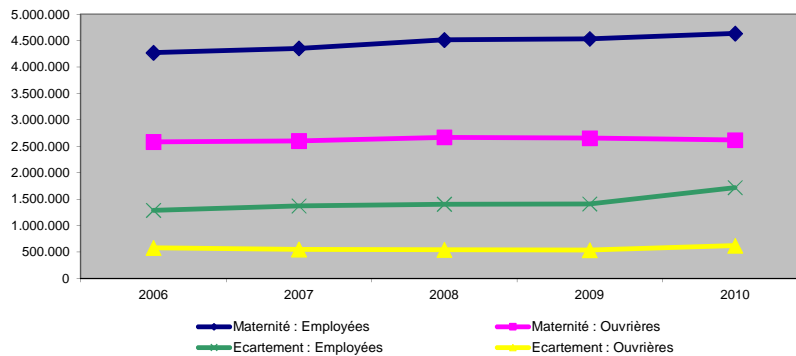
Le congé de paternité consiste en un congé de 10 jours dont les 3 premiers sont à charge de l'employeur et les 7 derniers à charge de l'assurance indemnité.

Depuis le 25 juillet 2004, le congé d'adoption donne quant à lui droit à un congé de maximum 6 semaines en cas d'adoption d'un enfant de moins de 3 ans ou de maximum 4 semaines lorsque l'enfant est âgé entre 3 et moins de 8 ans. Ces périodes sont doublées si l'enfant est handicapé. Les 3 premiers jours sont également à charge de l'employeur, le surplus étant à charge de l'assurance indemnité. Le nombre de jours indemnisés pour le congé d'adoption augmente de 3.334 unités entre 2008 et 2009 et de 605 de 2009 à 2010 alors qu'il n'avait cessé de diminuer entre 2005 et 2008.

La forte augmentation des dépenses (+8,12%) constatée en 2008 par rapport à 2007 peut d'une part s'expliquer par les trois adaptations d'index qui sont intervenues dans le courant de 2008 et d'autre part suite à l'augmentation du nombre de cas de maternité (+2,32%) Cette augmentation est également importante (9,07%) entre 2009 et 2010 suite aux mesures prises en écartement du travail : transfert de compétence intervenu entre le FMP et l'INAMI ainsi que augmentation du taux d'indemnisation octroyé (voir (2)).

Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée. Enfin, chaque tableau donne également l'évolution exprimée en pourcentage par rapport à l'année précédente.

Graphique 6 - Nombre de jours indemnisés en maternité- Evolution 2006 - 2010



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

b. Cas

Tableau 9 - Nombre de cas de maternité terminés répartis par groupe d'âge (sans les cas de maternité de titulaires invalides) - Evolution 2006 - 2010

Groupe d'âge	2006	2007	2008	2009	2010
< 20	448	434	459	416	401
20 - 24	10.381	10.210	10.618	10.303	10.111
25 - 29	30.679	31.046	31.058	30.966	30.861
30 - 34	25.894	25.891	26.715	26.987	27.536
35 - 39	9.693	9.972	10.462	10.587	10.560
40 - 44	1.570	1.692	1.773	1.912	1.982
45 - 49	53	76	77	92	94
> 49	2	3	3	1	1
Total	78.720	79.324	81.165	81.264	81.546
Evolution par rapport à l'année	2,23%	0,77%	2,32%	0,12%	0,35%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

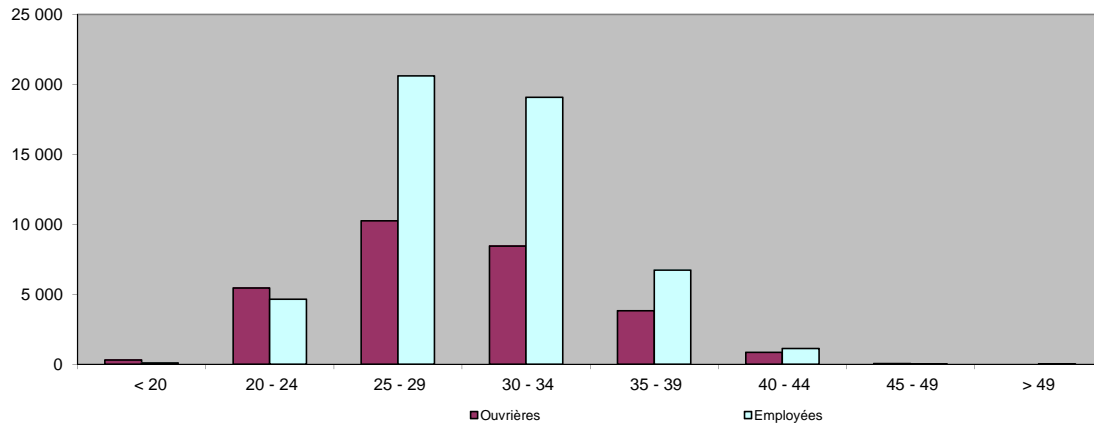
Le Tableau 9 extrait des documents statistiques, donne la répartition des cas de maternité selon le groupe d'âge auquel appartient la titulaire.

Tableau 10 - Nombre de cas de maternité terminés en 2010 répartis par groupe d'âge et état social

Groupe d'âge	Ouvrières	Employées	Total
< 20	303	98	401
20 - 24	5.458	4.653	10.111
25 - 29	10.254	20.607	30.861
30 - 34	8.459	19.077	27.536
35 - 39	3.818	6.742	10.560
40 - 44	850	1.132	1.982
45 - 49	51	43	94
> 49	0	1	1
Total	29.193	52.353	81.546

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 7 - Nombre de cas de maternité terminés en 2010 répartis par groupe d'âge



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 10 et le graphique 7 montrent les cas de maternité ventilés selon l'état social et le groupe d'âge. Dans l'ensemble, les cas de maternité sont plus nombreux chez les employées à savoir 64,20 % du nombre total. Les cas de maternité se retrouvent principalement dans la tranche d'âge des 25-29 ans. Le taux de natalité (calculé sur base des titulaires indemnissables primaires de moins de 45 ans) est quant à lui de 6,41 pour les ouvrières et de 7,19 pour les employées. Nous pouvons cependant remarquer que ce taux est plus élevé chez les ouvrières pour les femmes de moins de 25 ans (8,38%). Le taux est inférieur lorsque nous analysons les tranches d'âges supérieures (6,05%).

3. Régime général - Invalidité

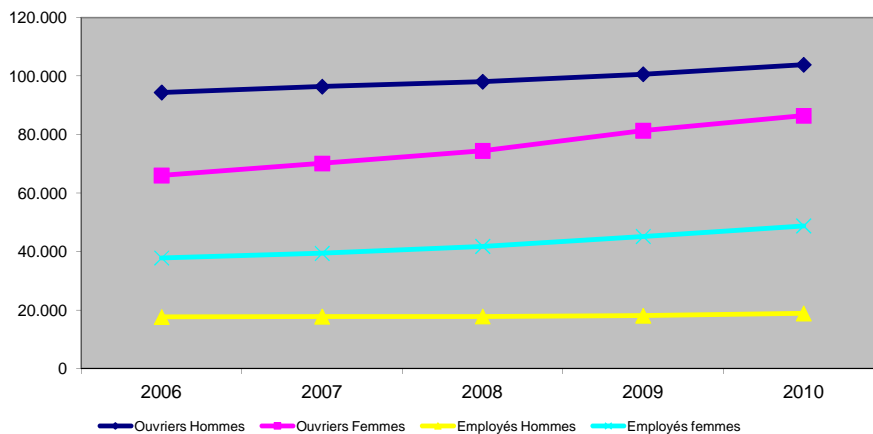
a. Effectif

Tableau 11 - Effectif des invalides au 31 décembre - Evolution 2006 - 2010

		2006	2007	2008	2009	2010
Ouvriers	Hommes	94.387	96.394	98.100	100.645	103.876
	Femmes	66.001	70.131	74.465	81.344	86.440
	Total	160.388	166.525	172.565	181.989	190.316
Employés	Hommes	17.629	17.767	17.821	18.061	18.846
	Femmes	37.805	39.392	41.767	45.159	48.773
	Total	55.434	57.159	59.588	63.220	67.619
Total	Hommes	112.016	114.161	115.921	118.706	122.722
	Femmes	103.806	109.523	116.232	126.503	135.213
	Total	215.822	223.684	232.153	245.209	257.935
Evolution par rapport à l'année précédente		2,05%	3,64%	3,79%	5,62%	5,19%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 8 - Effectif des invalides au 31 décembre - Evolution 2006 - 2010



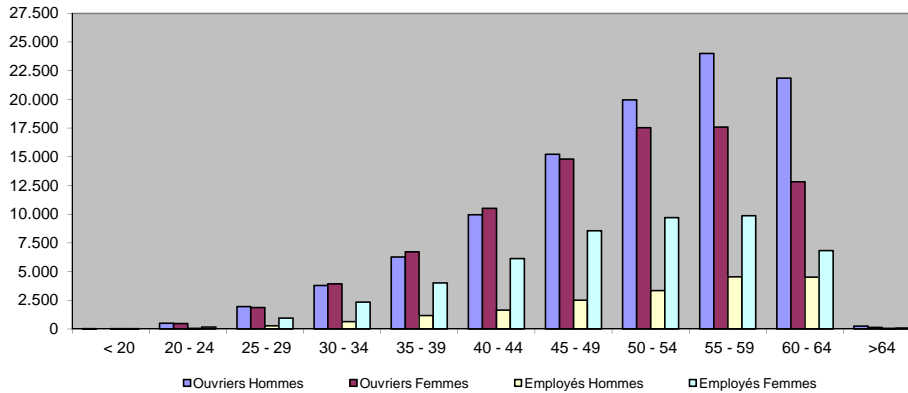
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les titulaires dont la période d'incapacité de travail est supérieure à un an et qui font l'objet d'une reconnaissance par le Conseil médical de l'invalidité de l'INAMI, entrent en période d'invalidité. L'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre des années 2009 - 2010 est ventilé selon l'état social et le sexe. Entre 2006 et 2010, l'effectif des employés augmente en moyenne de 6,59% et celui des ouvrières de 6,98% alors que les pourcentages d'augmentation des effectifs masculins sont respectivement de 1,69% (employés) et 2,43% (ouvriers). L'évolution de l'effectif des invalides féminines s'explique notamment par l'allongement de l'âge de la retraite et l'augmentation du taux de participation des femmes sur le marché du travail.

Tableau 12 - Effectif des invalides par groupe d'âge au 31 décembre 2010

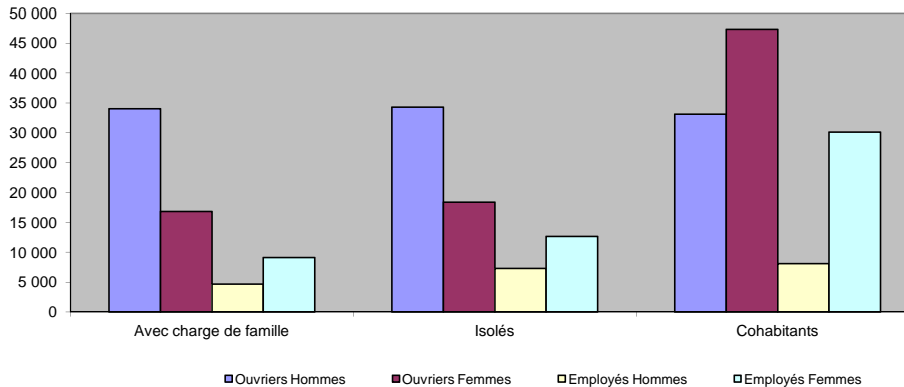
Groupe d'âge	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
< 20	6	0	1	1	8
20 - 24	516	481	60	192	1.249
25 - 29	1.948	1.868	289	970	5.075
30 - 34	3.802	3.947	662	2.362	10.773
35 - 39	6.281	6.720	1.182	4.021	18.204
40 - 44	9.952	10.506	1.643	6.144	28.245
45 - 49	15.228	14.811	2.531	8.573	41.143
50 - 54	19.979	17.532	3.343	9.706	50.560
55 - 59	24.018	17.589	4.559	9.876	56.042
60 - 64	21.873	12.836	4.519	6.836	46.064
>64	273	150	57	92	572
Total	103.876	86.440	18.846	48.773	257.935

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 9 - Effectif des invalides par groupe d'âge au 31 décembre 2010

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme nous le montrent le *tableau 12* et le *graphique 9*, le nombre d'invalides croît à mesure que l'âge augmente.

Graphique 10 - Nombre d'invalides indemnisés en 2010 ventilés selon la charge de famille

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

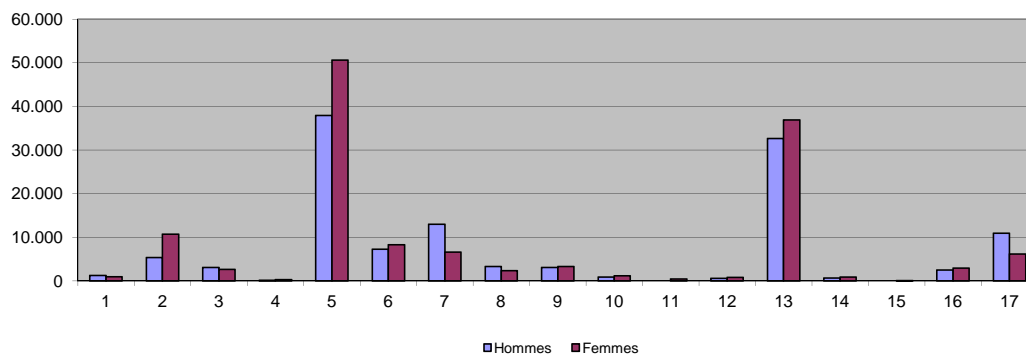
Comme le montre le *graphique 10*, les ouvriers hommes invalides bénéficient majoritairement d'une indemnité avec charge de famille par rapport aux ouvrières. Par contre, en ce qui concerne les employés, le nombre d'invalides indemnisés avec une charge de famille est presque équivalent entre les hommes et les femmes. De manière générale, les femmes invalides sont dans leur majorité indemnisées en tant que cohabitantes.

Tableau 13 - Effectif des invalides par groupe de maladie au 31 décembre - Evolution 2006 - 2010

Groupe de maladie	2006	2007	2008	2009	2010
1 Maladies infectieuses et parasitaires	1.969	2.024	2.108	2.131	2.217
2 Tumeurs	12.918	13.592	14.266	15.103	16.083
3 Mal. endocriniennes de la nutrition et du métabolisme	5.214	5.308	5.430	5.598	5.733
4 Maladies du sang et des organes des hématopoïdes	373	390	392	413	433
5 Troubles mentaux	70.833	74.054	78.112	83.247	88.535
6 Maladies du système nerveux et des organes des sens	13.450	13.821	14.347	14.883	15.512
7 Maladies de l'appareil circulatoire	19.415	19.372	19.216	19.427	19.571
8 Maladies de l'appareil respiratoire	5.749	5.664	5.562	5.669	5.689
9 Maladies de l'appareil digestif	5.971	6.052	6.143	6.247	6.404
10 Maladies des organes génito-urinaires	1.990	2.002	2.009	2.042	2.110
11 Complications de la grossesse et accouchement	389	436	510	523	481
12 Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	1.145	1.203	1.241	1.320	1.375
13 Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif	55.441	58.032	60.595	65.146	69.583
14 Anomalies congénitales	1.449	1.510	1.536	1.577	1.602
15 Affections origine de la période périnatale	27	27	26	19	19
16 Symptômes, signes et états morbides mal définis	4.734	4.895	4.884	5.260	5.427
17 Lésions traumatiques et empoisonnements	14.755	15.302	15.776	16.538	17.080
Non défini	0	0	0	66	81
TOTAL	215.822	223.684	232.153	245.209	257.935

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Sur base de l'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre, on établit une classification selon le groupe de maladies sur base duquel l'invalidé est reconnu. Les principaux groupes de maladies sont les groupes 5, 13 et 7. Les pourcentages d'invalides repris dans ces principaux groupes de maladie au 31 décembre 2010 sont respectivement de 34,32%, 26,98% et 7,59%.

Graphique 11 - Effectif des invalides par groupe de maladie et par sexe au 31 décembre 2010

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 14 - Effectif des invalides au 31 décembre 2010 par année du début de la maladie

Début de la maladie	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
1987 et avant	8.205	6.380	1.084	3.054	18.723
1988	1.143	901	159	488	2.691
1989	1.306	1.015	187	614	3.122
1990	1.450	1.160	239	648	3.497
1991	1.622	1.335	263	757	3.977
1992	1.746	1.419	312	812	4.289
1993	2.141	1.743	356	902	5.142
1994	2.358	1.776	378	1.017	5.529
1995	2.512	2.027	447	1.130	6.116
1996	2.787	2.201	514	1.169	6.671
1997	2.987	2.342	579	1.271	7.179
1998	3.381	2.621	565	1.504	8.071
1999	3.809	2.842	675	1.648	8.974
2000	4.207	3.090	773	1.851	9.921
2001	4.735	3.365	869	1.968	10.937
2002	4.851	3.526	921	2.100	11.398
2003	5.006	3.773	1.018	2.264	12.061
2004	5.199	4.195	971	2.487	12.852
2005	5.857	4.705	1.152	2.894	14.608
2006	6.898	6.341	1.267	3.162	17.668
2007	8.288	7.798	1.508	4.324	21.918
2008	10.161	9.454	1.935	5.171	26.721
2009	13.227	12.431	2.674	7.538	35.870
Total	103.876	86.440	18.846	48.773	257.935

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides au 31 décembre 2010 est cette fois ventilé selon l'année de début de la maladie. Les cas antérieurs à 1987 sont regroupés dans l'année 1987. L'effectif des invalides qui ont fait leur entrée en invalidité au cours de l'année 2010 est l'effectif repris dans la catégorie " l'année de début de maladie de 2009 ". Les autres années de début de maladie donnent l'effectif restant compte tenu des sorties d'invalidité (remises au travail, pension, décès, ...)

b. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 15 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2006 - 2010

		Jours indemnisés				
		2006	2007	2008	2009	2010
Ouvriers	Hommes	28.495.318	28.923.219	29.419.743	30.038.025	31.044.786
	Femmes	19.212.986	20.223.113	21.442.092	23.083.667	24.783.478
	Total	47.708.304	49.146.332	50.861.835	53.121.692	55.828.264
Employés	Hommes	5.528.477	5.625.374	5.750.355	5.882.803	6.095.739
	Femmes	11.559.704	12.339.713	13.105.756	14.228.675	15.433.034
	Total	17.088.181	17.965.087	18.856.111	20.111.478	21.528.773
Subtotal		64.796.485	67.111.419	69.717.946	73.233.170	77.357.037
Divers		1.258	-1.142	1.207	-208	-467
Total général		64.797.743	67.110.277	69.719.153	73.232.962	77.356.570
		1,24%	3,57%	3,89%	5,04%	5,63%
		Dépenses				
		2006	2007	2008	2009	2010
Ouvriers	Hommes	1.087.268.796	1.123.689.505	1.206.384.896	1.273.293.957	1.360.194.604
	Femmes	581.266.548	626.904.104	708.151.910	791.921.571	882.872.162
	Total	1.668.535.344	1.750.593.609	1.914.536.806	2.065.215.528	2.243.066.766
Employés	Hommes	222.289.859	230.751.140	246.481.645	260.683.664	280.751.592
	Femmes	373.744.883	408.064.739	460.639.527	520.069.015	588.344.540
	Total	596.034.742	638.815.879	707.121.172	780.752.679	869.096.131
Subtotal		2.264.570.085	2.389.409.488	2.621.657.979	2.845.968.207	3.112.162.897
Divers		2.759	9.705	135.221	-5.038	-6.771
Total général		2.264.572.844	2.389.419.193	2.621.793.199	2.845.963.169	3.112.156.126
		3,88%	5,51%	9,73%	8,55%	9,35%
		Indemnité moyenne				
		2006	2007	2008	2009	2010
Ouvriers	Hommes	38,16	38,85	41,01	42,39	43,81
	Femmes	30,25	31,00	33,03	34,31	35,62
	Total	34,97	35,62	37,64	38,88	40,18
Employés	Hommes	40,21	41,02	42,86	44,31	46,06
	Femmes	32,33	33,07	35,15	36,55	38,12
	Total	34,88	35,56	37,50	38,82	40,37
Total général		34,95	35,60	37,61	38,86	40,23
Evolution par rapport à l'année précédente		2,60%	1,88%	5,62%	3,34%	3,52%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le Tableau 15 donne les dépenses relatives à l'invalidité. Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée.

Il ressort clairement de ces chiffres que le nombre de jours indemnisés en invalidité est en constante augmentation depuis ces dernières années. Cette tendance peut notamment s'expliquer par divers facteurs tels que

- le relèvement de l'âge de la pension des femmes. Les titulaires concernées par ce relèvement restent donc plus longtemps à charge de l'assurance maladie. De plus, comme nous le montrions le tableau 4 et le graphique 1, le nombre d'invalides a tendance à croître à mesure que l'âge augmente.
- le taux croissant de participation des femmes sur le marché du travail.
- le vieillissement de la population.

L'augmentation de 3,52% de l'indemnité moyenne entre 2009 et 2010 peut notamment s'expliquer par les différentes mesures entrées en vigueur au cours de l'exercice 2010:

- 1er janvier 2010:

* Revalorisation de 2% du montant "minimum travailleur régulier" cohabitant

* Adaptation de la définition de la charge de famille pour les partenaires avec un revenu de remplacement (plafond de revenu de 930 EUR au coefficient d'augmentation 1,2190 qui permet à un cohabitant de percevoir une indemnité d'isolé)

* Revalorisation des pourcentages sur lesquels sont basés les maxima des titulaires entrés en invalidité avant le 1^{er} avril 2004 (max = 65% pour les invalides avec charge et max = 55% pour les invalides isolés).

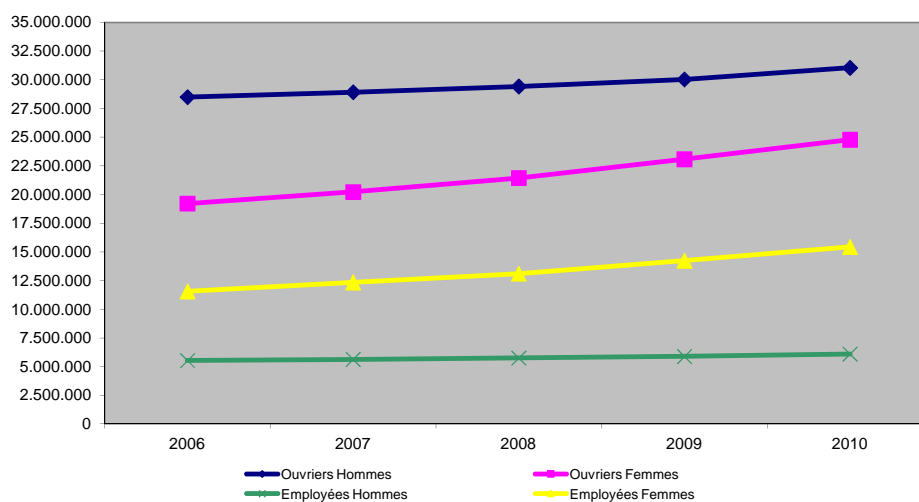
- 1er mai 2010:

* Introduction d'une prime de rattrapage de 75 EUR (coefficient d'augmentation = 1,2190) pour les invalides de longue durée (5 ans d'incapacité de travail).

- 1er septembre 2010:

* Revalorisation de 2% (minima exclus) des indemnités des titulaires dont l'incapacité de travail a débuté à partir du 1^{er} janvier 2004 et au plus tard le 31 décembre 2004.

Graphique 12 - Nombre de jours indemnisés en période d'invalidité - Evolution 2006 - 2010



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le nombre de jours indemnisés est lié à l'évolution de l'effectif des invalides.

B. REGIME DES INDEPENDANTS

1. Régime des indépendants - Incapacité primaire

a. Population assurée

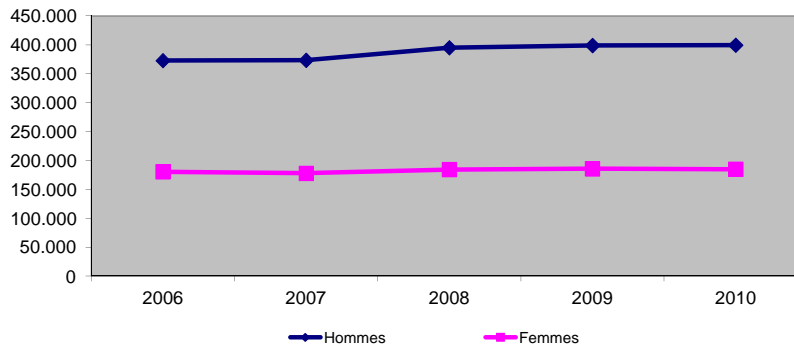
Tableau 1 - Effectif des titulaires indemnissables primaires - Situation au 31 décembre - Evolution 2006 - 2010

		2006	2007	2008	2009	2010
Indépendants & conjoints aidants	Hommes	372.779	373.371	395.175	399.087	399.535
	Femmes	180.577	178.024	184.368	185.719	184.812
	Total	553.356	551.395	579.543	584.806	584.347
Evolution par rapport à l'année précédente		-0,24%	-0,35%	5,10%	0,91%	-0,08%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des titulaires indemnissables primaires constitue la population des titulaires assurés en cas d'incapacité primaire. En 2010, l'effectif a diminué de 459 titulaires (-0,08%) par rapport à l'exercice 2009.

Graphique 1 - Effectif des titulaires indemnissables primaires - Situation au 31 décembre - Evolution 2006 - 2010



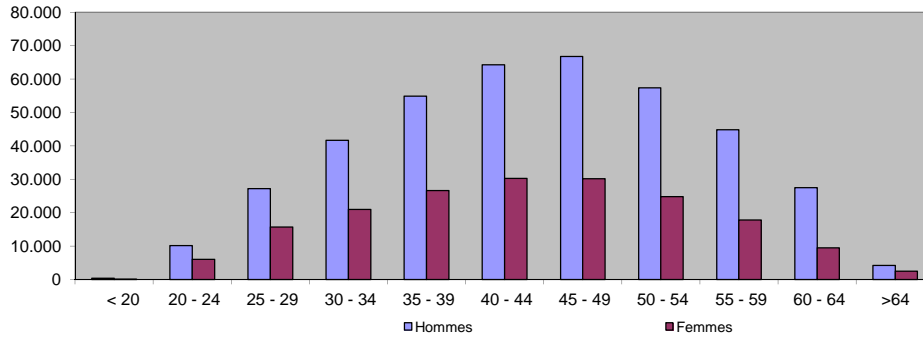
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif général des indépendants montre une évolution relativement constante de 2006 et 2007. L'augmentation globale de 5,10% constatée en 2008 est visible sur ce graphique et en particulier chez les titulaires masculins. La situation se stabilise entre 2008 et 2010.

Tableau 2 - Effectif des titulaires indemnissables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 31 décembre 2010

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
< 20	377	147	524
20 - 24	10.227	6.101	16.328
25 - 29	27.216	15.696	42.912
30 - 34	41.650	20.986	62.636
35 - 39	54.894	26.671	81.565
40 - 44	64.301	30.268	94.569
45 - 49	66.794	30.197	96.991
50 - 54	57.418	24.825	82.243
55 - 59	44.822	17.877	62.699
60 - 64	27.553	9.541	37.094
>64	4.283	2.503	6.786
Total	399.535	184.812	584.347

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 2 - Effectif des titulaires indemnissables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 31 décembre 2010

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 2 et graphique 2 représentent les titulaires indemnissables primaires selon le groupe quinquennal d'âge auquel ils appartiennent. Les chiffres sont donnés par sexe.

b. Jours indemnissés et dépenses

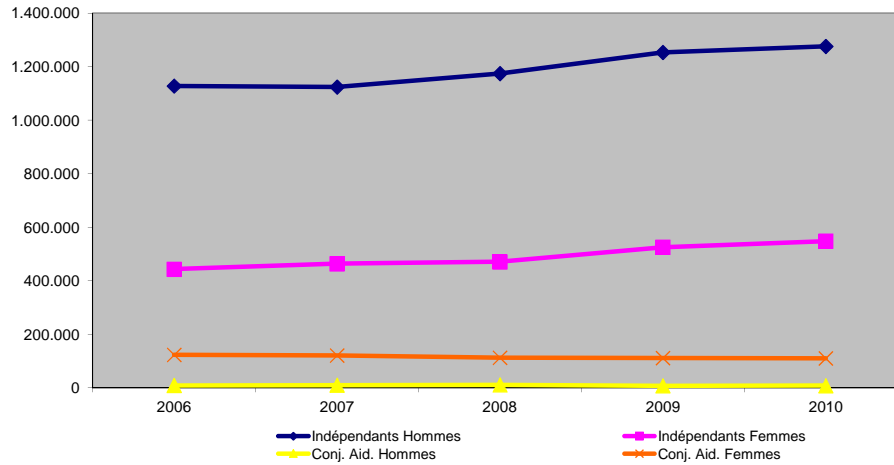
Tableau 3 - Nombre de jours indemnissés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2006 - 2010

		2006	2007	2008	2009	2010
		Jours indemnissés				
Indépendants	Hommes	1.127.925	1.123.774	1.174.228	1.253.443	1.275.608
	Femmes	443.201	463.661	470.634	524.848	548.066
	Régul.	0	0	0	0	0
	Total	1.571.126	1.587.435	1.644.862	1.778.291	1.823.674
Conjoints aidants	Hommes	8.506	9.652	10.640	7.274	7.646
	Femmes	122.890	120.398	111.940	110.827	109.546
	Régul.	0	0	0	0	0
	Total	131.396	130.050	122.580	118.101	117.192
Total général		1.702.522	1.717.485	1.767.442	1.896.392	1.940.866
Evolution par rapport à l'année précédente		0,46%	0,88%	2,91%	7,30%	2,35%
		Dépenses				
Indépendants	Hommes	30.068.002	34.040.212	39.352.606	43.841.219	46.050.250
	Femmes	11.024.816	12.782.879	14.361.346	16.841.878	18.288.341
	Régul.	-524.148	6.510	-784.050	-643.120	-683.113
	Total	40.568.670	46.829.600	52.929.902	60.039.977	63.655.478
Conjoints aidants	Hommes	215.335	270.475	320.227	231.570	251.853
	Femmes	3.012.470	3.294.486	3.342.393	3.444.678	3.533.044
	Régul.	-4.056	0	-18.403	-13.029	28.765
	Total	3.223.749	3.564.961	3.644.218	3.663.219	3.813.663
Corrections des exercices antérieurs					0	0
Total général		43.792.419	50.394.561	56.574.120	63.703.196	67.469.141
Evolution par rapport à l'année précédente		2,76%	15,08%	12,26%	12,60%	5,91%
		Indemnité moyenne (sans régularisations)				
Indépendants	Hommes	26,66	30,29	33,51	34,98	36,10
	Femmes	24,88	27,57	30,51	32,09	33,37
	Total	26,16	29,50	32,66	34,12	35,28
Conjoints aidants	Hommes	25,32	28,02	30,10	31,84	32,94
	Femmes	24,51	27,36	29,86	31,08	32,25
	Total	24,57	27,41	29,88	31,13	32,30
Total général		26,03	29,34	32,46	33,94	35,10
Evolution par rapport à l'année précédente		2,05%	12,70%	10,65%	4,54%	3,42%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

La première année d'incapacité de travail est appelée "période d'incapacité primaire". Lorsque la maladie atteint une année, le titulaire reconnu en incapacité de travail entre en période d'invalidité. Ce tableau donne les jours et les montants indemnissés de 2005 à 2009 pour des périodes d'incapacité primaire selon l'état social et le sexe.

En 2010, le nombre global de jours augmente de 44.474 (+2,35%) par rapport à 2009. Le nombre de jours indemnissés augmente de 45.383 (+2,55%) dans la catégorie des indépendants alors que ce nombre est en diminution chez les conjoints-aidants (-909 soit -0,77%). En 2007, l'indemnité moyenne avait augmenté de 12,70% notamment suite à la liaison des indemnités au minimum pension (régime indépendant) pour les titulaires avec charge de famille et isolés. Une augmentation relativement importante de l'indemnité moyenne (+10,65%) était également constatée en 2008. Cette augmentation trouvait son origine dans les trois adaptations des prestations à l'indice santé et les deux augmentations des forfaits des titulaires en incapacité primaire. L'augmentation constatée en 2010 est quant à elle due aux diverses revalorisations des forfaits intervenues en 2010.

Graphique 3 - Nombre de jours indemnisés - Evolution 2006 - 2010

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

En 2010, le nombre de jours indemnisés augmente de 2,55% chez les indépendants et diminue de 0,77% dans la catégorie des conjoints aidants.

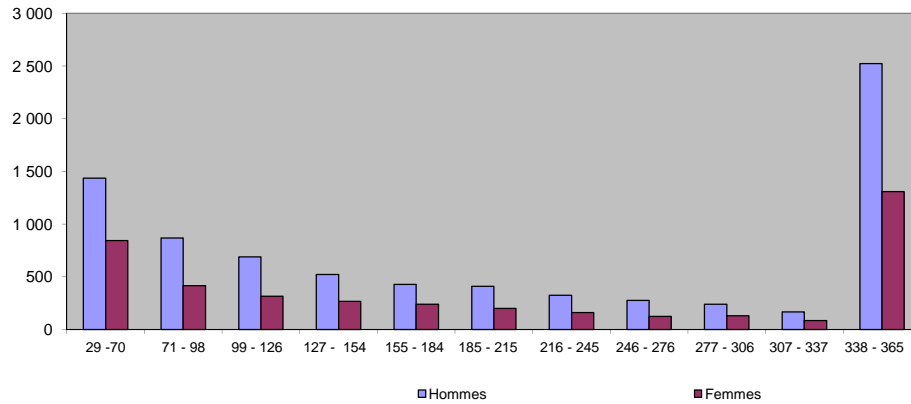
c. Cas de maladie

Tableau 4 - Nombre de cas de maladie terminés répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue Evolution 2006 - 2010

Durée en jours	2006	2007	2008	2009	2010
29 - 42 jours	637	571	551	590	566
43 - 56 jours	890	853	844	868	842
57 - 70 jours	882	854	898	897	873
71 - 98 jours	1.274	1.272	1.235	1.282	1.282
99 - 126 jours	984	974	985	1.011	1.005
127 - 154 jours	763	699	701	759	789
155 - 184 jours	597	605	619	684	667
185 - 215 jours	523	538	542	537	608
216 - 245 jours	416	403	401	449	486
246 - 276 jours	354	379	377	384	400
277 - 306 jours	269	290	269	322	371
307 - 337 jours	199	190	276	261	251
338 - 365 jours	3.590	3.640	3.428	3.662	3.830
Total	11.378	11.268	11.126	11.706	11.970
Evolution par rapport à l'anr	4,41%	-0,97%	-1,26%	5,21%	2,26%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas indemnisés en incapacité primaire selon la durée totale de l'incapacité de travail reconnue exprimée en jours. Seuls les cas dont l'incapacité de travail s'est terminée au cours de l'année concernée peuvent être répertoriés dans une catégorie de durée déterminée. Les cas d'incapacité de travail dont la durée d'incapacité n'est pas supérieure à la période de carence de un mois ne sont pas repris dans ces chiffres. Si l'incapacité se prolonge au delà de la période d'un mois, le cas est codifié pour la durée totale de l'incapacité. La période de 338 à 365 jours contient notamment les cas de maladie qui atteignent un an d'incapacité et qui entreront probablement en invalidité.

Graphique 4 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2010) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

On constate que 29,06% des cas ont une durée d'incapacité comprise entre 29 et 70 jours et 10,71% une durée comprise entre 71 et 98 jours. Ensuite, le nombre de cas décroît progressivement jusqu'à la dernière durée d'incapacité qui regroupe en fait les titulaires dont la durée atteint un an. 32,00% des cas se retrouvent dans cette dernière durée d'incapacité. Ces titulaires entrent ensuite généralement dans la seconde année d'incapacité c'est-à-dire en invalidité.

N.B. La première période compte 41 jours, les autres environ 28.

Tableau 5 - Nombre de cas de maladie répartis par groupe d'âge - Evolution 2006 - 2010

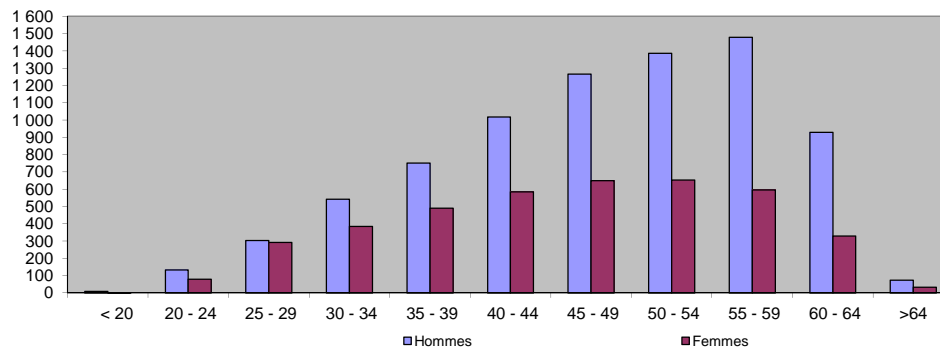
Groupe d'âge	2006	2007	2008	2009	2010
< 20	4	9	5	6	10
20 - 24	170	174	190	202	210
25 - 29	534	537	545	554	593
30 - 34	870	779	816	871	927
35 - 39	1.164	1.176	1.142	1.182	1.240
40 - 44	1.561	1.580	1.467	1.560	1.602
45 - 49	1.838	1.738	1.764	1.911	1.914
50 - 54	1.838	1.893	1.876	2.064	2.037
55 - 59	2.111	2.106	1.987	1.983	2.074
60 - 64	1.231	1.216	1.281	1.304	1.256
>64	57	60	53	69	107
Total	11.378	11.268	11.126	11.706	11.970

Evolution par rapport à l'anr

4,41% -0,97% -1,26% 5,21% 2,26%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 5 donne l'évolution du nombre de cas indemnisés selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent. En 2010, on enregistre une augmentation de 2,26%. La tendance semble à nouveau à la hausse alors qu'un léger ralentissement avait été constaté en 2007 et 2008.

Graphique 5 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2010) répartis par groupe d'âge

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 6 - Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladies par 1 000 titulaires - Evolution 2006 - 2010

	2006	2007	2008	2009	2010
	Durée moyenne d'indemnisation par cas				
Hommes	140,80	140,26	141,82	142,34	145,86
Femmes	142,45	143,40	140,90	142,36	142,60
Total	141,34	141,32	141,51	142,35	144,75
Evolution par rapport à l'anr	1,14%	-0,01%	0,14%	0,59%	1,69%
	Nombre moyen de cas de maladie par 1 000 titulaires				
Hommes	20,60	20,03	18,76	19,55	19,73
Femmes	20,48	21,28	20,13	21,01	22,13
Total	20,56	20,44	19,20	20,02	20,48
Evolution par rapport à l'anr	4,67%	-0,61%	-6,06%	4,27%	2,34%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 6 donne la durée moyenne d'indemnisation par cas de maladie en période d'incapacité primaire. Il faut analyser les chiffres en tenant compte de la période de carence qui est de un mois.

Ce tableau donne également le nombre moyen de cas de maladie pour 1.000 titulaires. Ainsi en 2010, sur 1.000 titulaires indépendants on enregistre 20,48 cas de maladie. Chez les hommes, on dénombre 19,73 cas de maladie pour 1.000 titulaires alors que ce nombre s'élève à 22,13 pour les femmes.

2. Régime des Indépendants - Maternité

a. Cas indemnisés et dépenses

Tableau 7 - Nombre de cas indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2006 - 2010

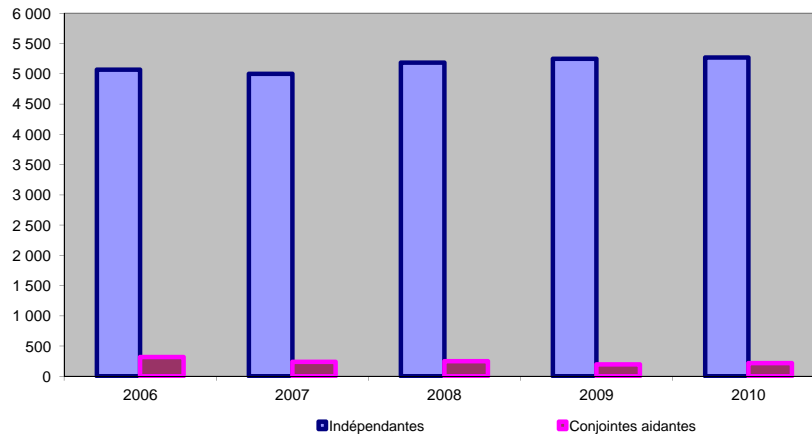
	2006	2007	2008	2009	2010
En incapacité primaire					
Indépendantes	5.056	4.986	5.172	5.242	5.253
Conjointes aidantes	320	240	250	199	220
Total	5.376	5.226	5.422	5.441	5.473
Cas de maternité de titulaires invalides					
Indépendantes	12	11	14	7	16
Conjointes aidantes	0	0	0	0	0
Total	12	11	14	7	16
Evolution par rapport à l'année précédente	1,72%	-2,80%	3,80%	0,22%	0,75%
Congé d'adoption					
Indé. + conj. aidantes			47	33	53
Evolution par rapport à l'année précédente				-29,79%	60,61%
En incapacité primaire					
Indépendantes	10.354.587	11.189.912	14.210.018	14.662.395	15.131.729
Conjointes aidantes	644.280	538.069	676.360	557.540	627.283
Total	10.998.868	11.727.981	14.886.378	15.219.935	15.759.012
Cas de maternité de titulaires invalides					
Indépendantes	24.386	18.369	32.156	19.272	45.853
Conjointes aidantes	0	-1.924	0	0	0
Total	24.386	16.445	32.156	19.272	45.853
Evolution par rapport à l'année précédente	4,58%	6,54%	27,03%	2,15%	3,71%
Congé d'adoption					
Indé. + conj. aidantes			90.051	63.442	97.824
Evolution par rapport à l'année précédente				-29,55%	54,19%
En incapacité primaire					
Indépendantes	2 047,98	2 244,27	2 747,49	2 797,10	2 880,59
Conjointes aidantes	2 013,38	2 241,95	2 705,44	2 801,71	2 851,28
Total	2 045,92	2 244,16	2 745,55	2 797,27	2 879,41
Cas de maternité de titulaires invalides					
Indépendantes	2 032,15	1 669,90	2 296,89	2 753,21	2 865,81
Conjointes aidantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 032,15	1 494,99	2 296,89	2 753,21	2 865,81
Evolution par rapport à l'année précédente	1,72%	9,61%	22,38%	1,92%	2,94%
Congé d'adoption					
Indé. + conj. aidantes		1.902,16	1.915,98	1.922,49	1.845,74
Evolution par rapport à l'année précédente			0,73%	0,34%	-3,99%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 7 donne les dépenses relatives à la maternité. Ces dépenses peuvent concerner des titulaires reconnues invalide en repos de maternité ou d'autres titulaires (période primaire), catégorie où l'on enregistre la plupart des dépenses. En 2010, le nombre de cas a augmenté de 0,75% par rapport à l'année 2009.

L'indemnité moyenne du repos de maternité en incapacité primaire a augmenté de 22,34% entre 2007 et 2008. Cette forte augmentation s'explique principalement par l'introduction d'une nouvelle mesure entrée en vigueur le 1er juillet 2007. Jusqu'au 30 juin 2007, la période de repos de maternité était de 6 semaines (+1 semaine en cas de naissance multiple). A partir du 1er juillet 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008, la période de maternité constituait une période de repos de 8 semaines mais pouvait, au choix de la titulaire, être limitée à 6 ou 7 semaines. Cette période était prolongée d'une semaine en cas de naissance multiple. Une nouvelle règle est en vigueur depuis le 1er janvier 2009: Le repos de maternité est une période de minimum 3 semaines (une avant et deux après l'accouchement). Cette période peut être prolongée par blocs d'une ou plusieurs semaines avec un maximum de 8 semaines. Cette période est prolongée d'une semaine en cas de naissance multiple. L'augmentation de l'indemnité moyenne constatée entre 2009 et 2010 est de 2,94%.

Il est également à noter qu'un congé d'adoption a été introduit au 1er février 2007. On dénombre 25 cas de congé d'adoption en 2007, 47 en 2008, 33 en 2009 et 53 en 2010.

Graphique 6 - Nombre de cas - Evolution 2006 - 2010

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 8 - Nombre de cas de maternité terminés répartis par groupe d'âge (sans les cas de maternité de titulaires invalides) - Evolution 2006 - 2010

Groupe d'âge	2006	2007	2008	2009	2010
< 20	3	2	2	2	3
20 - 24	238	212	220	247	244
25 - 29	1.620	1.512	1.646	1.516	1.516
30 - 34	2.186	2.040	2.153	2.127	2.234
35 - 39	933	962	1.034	992	1.061
40 - 44	157	161	203	210	219
45 - 49	6	8	6	14	12
50 - 54	0	1	0	0	0
Total	5.143	4.898	5.264	5.108	5.289

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 8*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas de maternité qui se sont terminés en 2010 selon le groupe d'âge auquel appartient la titulaire.

3. Régime des Indépendants - Invalidité

a. Effectifs

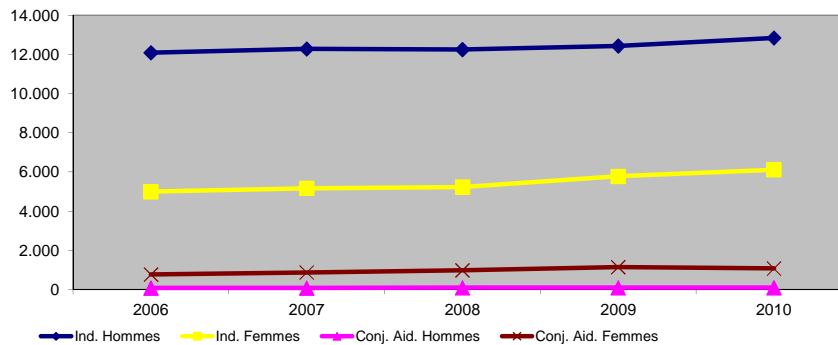
Tableau 9 - Effectif des invalides au 31 décembre - Evolution 2006 - 2010

		2006	2007	2008	2009	2010
Indépendants	Hommes	12.090	12.279	12.249	12.438	12.845
	Femmes	4.997	5.168	5.230	5.781	6.119
	Total	17.087	17.447	17.479	18.219	18.964
Conjoints aidants	Hommes	78	79	93	97	95
	Femmes	768	876	980	1.143	1.077
	Total	846	955	1.073	1.240	1.172
Total	Hommes	12.168	12.358	12.342	12.535	12.940
	Femmes	5.765	6.044	6.210	6.924	7.196
	Total	17.933	18.402	18.552	19.459	20.136
Evolution par rapport à l'année précédente		1,97%	2,62%	0,82%	4,89%	3,48%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les titulaires dont la période d'incapacité de travail est supérieure à un an et qui font l'objet d'une reconnaissance par le Conseil médical de l'invalidité de l'INAMI, entrent en période d'invalidité. L'effectif des invalides enregistrés au 31 décembre est ventilé selon l'état social et le sexe. Il est également à noter que l'âge de la pension des femmes est passé de 64 à 65 ans en 2009 et ainsi devenu égal à celui en vigueur pour les hommes. L'effectif des conjoints aidants a toujours augmenté de 2006 à 2009, surtout chez les femmes. Une diminution est cependant constatée en 2010 (-5,77% pour les conjointes aidantes).

Graphique 7 - Effectif des invalides au 31 décembre - Evolution 2006 - 2010

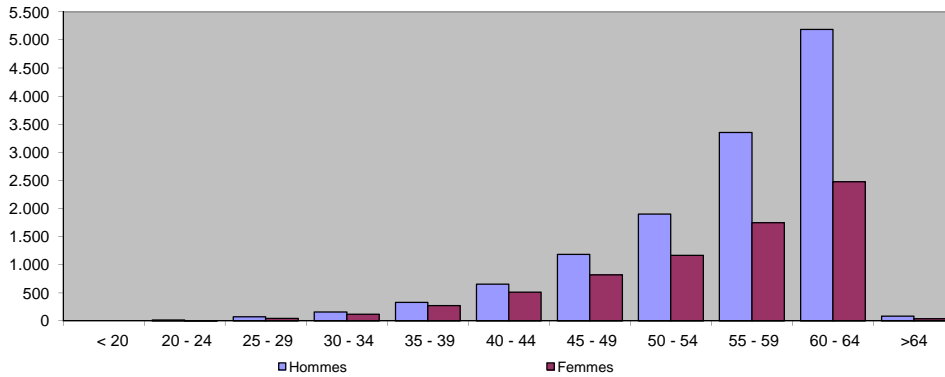


Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 10 - Effectif des invalides par groupe d'âge et par sexe au 31 décembre 2010

Groupe d'âge	Indépendants		Conj. Aidants		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
< 20	0	0	0	0	0
20 - 24	13	6	1	1	21
25 - 29	74	42	0	1	117
30 - 34	160	105	1	12	278
35 - 39	321	247	6	23	597
40 - 44	645	461	8	48	1.162
45 - 49	1.173	711	11	109	2.004
50 - 54	1.890	992	13	175	3.070
55 - 59	3.334	1.450	19	296	5.099
60 - 64	5.152	2.071	36	406	7.665
>64	83	34	0	6	123
Total	12.845	6.119	95	1.077	20.136

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 8 - Effectif des invalides par groupe d'âge et par sexe au 31 décembre 2010

Source : INAMI - Services des indemnités - Direction finances et statistiques

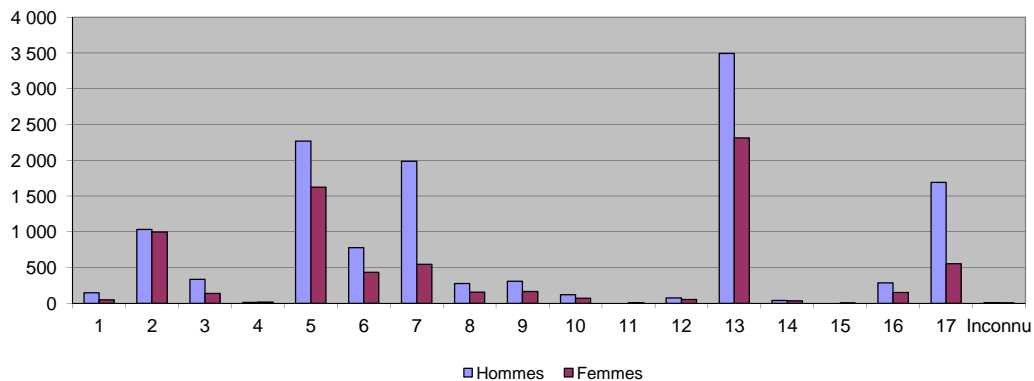
Comme on le constate à la lecture du *tableau 10* et du *graphique 8*, le nombre d'invalides croît à mesure que l'âge augmente.

Tableau 11 - Effectif des invalides par groupe de maladie au 31 décembre - Evolution 2006 - 2010

Groupe de maladie	2006	2007	2008	2009	2010
1 Maladies infectieuses et parasitaires	172	181	181	186	193
2 Tumeurs	1.625	1.770	1.837	1.978	2.029
3 Mal. endocriniennes de la nutrition et du métabolisme	499	478	450	467	471
4 Maladies du sang et des organes des hématopoïdes	26	32	31	31	31
5 Troubles mentaux	3.282	3.397	3.439	3.678	3.890
6 Maladies du système nerveux et des organes des sens	1.023	1.053	1.106	1.168	1.208
7 Maladies de l'appareil circulatoire	2.684	2.668	2.591	2.551	2.533
8 Maladies de l'appareil respiratoire	489	478	464	435	429
9 Maladies de l'appareil digestif	456	449	446	463	471
10 Maladies des organes génito-urinaires	149	148	160	180	189
11 Complications de la grossesse et accouchement	6	8	5	6	5
12 Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	99	107	105	112	122
13 Mal. du syst. ostéo-articul., des muscles et tissu conjonctif	4.897	5.052	5.157	5.526	5.805
14 Anomalies congénitales	71	68	78	77	72
15 Affections origine de la période périnatale	2	2	5	2	1
16 Symptômes, signes et états morbides mal définis	511	484	436	446	434
17 Lésions traumatiques et empoisonnements	1.942	2.027	2.061	2.143	2.241
Inconnu	0	0	0	0	12
Total	17.933	18.402	18.552	19.449	20.136

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre, est classé selon le groupe de maladies sur base duquel l'invalidé est reconnu. Les principaux groupes de maladies sont les groupes 13, 5 et 7. Au 31 décembre 2010, les pourcentages des invalides appartenant à ces différents groupes sont respectivement de 28,83%, 19,32% et 12,58%.

Graphique 9 - Effectif des invalides par groupe de maladie et par sexe au 31 décembre 2010

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 12 - Effectif des invalides au 31 décembre 2010 par année du début de la maladie

Début de la maladie	Indépendants Hommes	Indépendants Femmes	Conjoints Hommes	Conjoints Femmes	Total
1987 et avant	336	225	0	0	561
1988	60	30	0	0	90
1989	63	39	0	0	102
1990	77	53	0	4	134
1991	108	68	0	7	183
1992	128	70	0	2	200
1993	163	85	0	10	258
1994	163	102	1	11	277
1995	207	114	1	18	340
1996	234	118	0	7	359
1997	288	151	1	14	454
1998	328	126	3	9	466
1999	360	170	2	10	542
2000	430	178	0	13	621
2001	563	248	0	17	828
2002	596	290	1	23	910
2003	665	334	4	83	1.086
2004	775	402	10	163	1.350
2005	933	431	9	141	1.514
2006	1.160	540	7	134	1.841
2007	1.317	594	18	143	2.072
2008	1.648	739	20	144	2.551
2009	2.243	1.012	18	124	3.397
Total	12.845	6.119	95	1.077	20.136

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides au 31 décembre 2010 est cette fois ventilé selon l'année de début de maladie. Les cas antérieurs à 1987 sont regroupés dans l'année 1987. Les invalides qui sont entrés en invalidité au cours de l'année 2010 sont repris dans l'effectif avec l'année de début de maladie de 2009. Les autres années de début de maladie donnent l'effectif restant compte tenu des sorties d'invalidité (remises au travail, pension, décès...).

b. Jours indemnifiés et dépenses

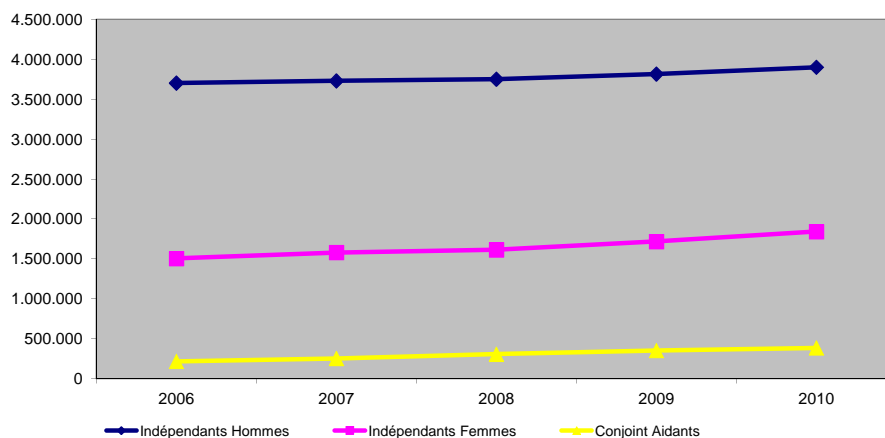
Tableau 13 - Nombre de jours indemnifiés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2006 - 2010

	2006	2007	2008	2009	2010
			Jours indemnifiés		
Indépendants					
Hommes	3.702.282	3.728.876	3.751.589	3.815.876	3.900.580
Femmes	1.504.664	1.579.321	1.614.299	1.718.627	1.841.670
Total	5.206.946	5.308.197	5.365.888	5.534.503	5.742.250
Conjoints aidants					
Hommes	12.626	14.199	17.894	21.953	23.774
Femmes	203.737	239.336	289.265	330.566	362.250
Total	216.363	253.535	307.159	352.519	386.024
Inconnu	0	0	0	0	0
Total général	5.423.309	5.561.732	5.673.047	5.887.022	6.128.274
Evolution par rapport à l'anr	1,34%	2,55%	2,00%	3,77%	4,10%
			Dépenses		
Indépendants					
Hommes	117.851.791	129.467.337	139.037.495	146.425.300	154.223.880
Femmes	42.790.636	48.695.992	53.276.767	58.869.484	66.247.719
Total	160.642.427	178.163.328	192.314.263	205.294.784	220.471.599
Conjoints aidants					
Hommes	349.866	433.926	624.766	775.060	795.858
Femmes	5.194.266	6.905.722	9.019.432	10.554.399	11.990.904
Total	5.544.133	7.339.648	9.644.197	11.329.459	12.786.761
Inconnu	0	0	0	0	0
Total général	166.186.560	185.502.976	201.958.460	216.624.243	233.258.360
Evolution par rapport à l'anr	3,30%	11,62%	8,87%	7,26%	7,68%
			Indemnité moyenne		
Indépendants					
Hommes	31,83	34,72	37,06	38,37	39,54
Femmes	28,44	30,83	33,00	34,25	35,97
Total	30,85	33,56	35,84	37,09	38,39
Conjoints aidants					
Hommes	27,71	30,56	34,91	35,31	33,48
Femmes	25,49	28,85	31,18	31,93	33,10
Total	25,62	28,95	31,40	32,14	33,12
Total général	30,64	33,35	35,60	36,80	38,06
Evolution par rapport à l'anr	1,93%	8,85%	6,73%	3,36%	3,44%

Sources : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

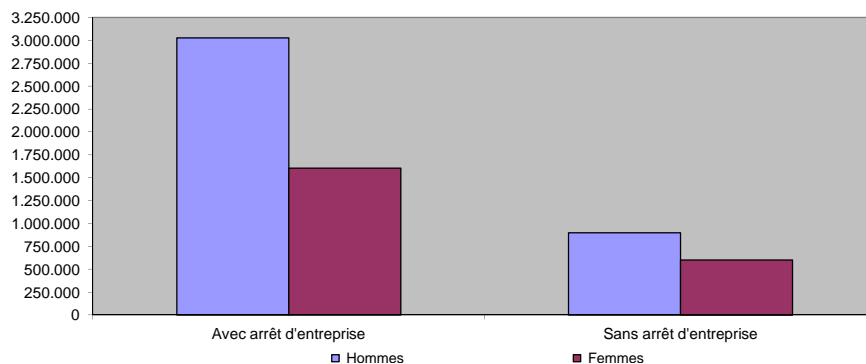
Le *tableau 13* donne le nombre de jours et les montants indemnifiés dans le cadre de l'invalidité. Outre les jours et les montants indemnifiés, une indemnité moyenne par état social a été calculée. Les montants journaliers d'indemnités octroyées sont des montants forfaitaires en fonction de la situation familiale de l'invalidé qui suivent l'évolution de l'indice santé. En 2007, les dépenses augmentent de 11,62% par rapport à 2006 suite à la liaison des indemnités au minimum pension pour les titulaires avec charge de famille et isolés (minimum pension des travailleurs salariés pour les invalides ayant mis fin à leur entreprise et minimum pension des travailleurs indépendants pour les invalides n'ayant pas mis fin à leur entreprise). Pour rappel, une catégorie "cohabitant" a également été introduite au 1er janvier 2007. Cette tendance se poursuit de 2008 et 2010 avec une augmentation de respectivement 8,87%, 7,26% et 7,68%. Cette augmentation s'explique notamment par les trois adaptations des prestations à l'indice santé intervenues en 2008 ainsi qu'à l'augmentation des forfaits en 2008, 2009 et 2010 ainsi qu'à l'augmentation de l'effectif des invalides.

Graphique 10 - Nombre de jours indemnisés - Evolution 2006 - 2010



Le graphique 10 montre l'évolution des jours indemnisés en invalidité. En 2010, 63,65% des jours sont indemnisés à des hommes indépendants, 30,05% revenant aux indépendantes. Seuls 6,30% des jours sont octroyés aux conjoints-aidants.

Graphique 11 - Nombre de jours par sexe selon que le titulaire ait ou non arrêté son entreprise - Situation au 31 décembre 2010



Source : INAMI -Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme le montre le *graphique 11*, la majorité des jours indemnisés se rapportent à des invalides qui ont mis fin à leur entreprise et ce aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Bien que les personnes reconnues incapable de travailler ne peuvent plus exercer d'activité durant leur période d'incapacité, les activités de l'entreprise peuvent néanmoins être poursuivies par un tiers.